





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-417**

**Séance publique du**

**27 septembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190927- lmc1160193-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2019
Date de réception : mardi 1 octobre 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNE SUD-HÉRAULT - PRÊT DE SPÉCIMENS D'OISEAUX FOSSILES ET ACTUELS  
APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE)**

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Reine MERGER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2019

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE SUD-HÉRAULT - PRÊT DE SPÉCIMENS D'OISEAUX FOSSILES ET ACTUELS APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par la Communauté de Communes Sud-Hérault pour le prêt de spécimens d'oiseaux fossiles et actuels, pour une exposition intitulée « Les oiseaux, les derniers dinosaures sur terre ».

Cette exposition se déroulera du 30 septembre 2019 au 16 octobre 2019, dans la salle polyvalente de Cruzy. Des visites et des conférences seront organisées durant la journée du 12 octobre dans le cadre de la quatrième édition de l'International Fossil Day.

Les spécimens du Muséum d'Aix viendront compléter les collections de l'ACAP (Association Culturelle Archéologique et Paléontologique Ouest Biterrois) qui fouille chaque année sur les gisements à dinosaures de Cruzy. Les pièces principales recueillies par cette association sont exposées dans le musée municipal de Cruzy.

Le Muséum d'Aix et l'ACAP collaborent scientifiquement depuis de nombreuses années et cette exposition est l'occasion de renforcer ce partenariat au-delà de l'aspect purement scientifique.

Par ce prêt, le muséum participe à la diffusion du savoir et assure la promotion des collections de la ville d'Aix-en-Provence.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir un contrat de prêt à titre gracieux.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de prêt jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques du prêt entre la Communauté de Communes Sud-Hérault et la Ville d'Aix-en-Provence ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention en annexe.

DL.2019-417 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE SUD-HÉRAULT - PRÊT DE SPÉCIMENS D'OISEAUX  
FOSSILES ET ACTUELS APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM D'HISTOIRE  
NATURELLE)-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Muséum d'Histoire Naturelle  
Direction archéologie et Muséum  
7 rue des Robiniers  
13090 Aix-en-Provence  
Tél 04 88 71 81 81  
contact\_museum@mairie-aixenprovence.fr

## **CONVENTION DE PRÊT DE SPÉCIMENS D'OISEAUX FOSSILES ET ACTUELS**

L'an deux mille dix-neuf et le

### **ENTRE**

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par le Maire en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

### **ET**

La Communauté de Communes Sud-Hérault, 1 allée du Languedoc, 34620 Puisserguier, représentée par son président Jean-Noël BADENAS, ci-après dénommée l'emprunteur, d'autre part,

### **PRÉAMBULE**

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence a été sollicité par la Communauté de Communes Sud-Hérault pour le prêt d'oiseaux fossiles et actuels pour l'exposition « Les oiseaux, les derniers dinosaures sur terre » qui se tiendra dans la salle polyvalente de Cruzy du 30 septembre 2019 au 16 octobre 2019.

Par ce prêt, le muséum participe à la diffusion du savoir et assure la promotion des collections de la ville d'Aix-en-Provence.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il convient d'établir, entre les deux collectivités, une convention fixant les modalités du prêt.

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence prête à titre gracieux à l'emprunteur les spécimens d'oiseaux fossiles et actuels figurant dans l'inventaire ci-joint. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles est réalisé le prêt.

### **ARTICLE 2 - LIEU DE L'EXPOSITION**

L'exposition « Les oiseaux, les derniers dinosaures sur terre » se tiendra dans la salle polyvalente de Cruzy.

### **ARTICLE 3 - DURÉE DU PRÊT**

Le prêt s'effectue du 30 septembre 2019 au 16 octobre 2019.

Le contrat sera en vigueur de sa date de notification jusqu'au retour des œuvres, après constat contradictoire (cf. articles 6 et 9).

## **ARTICLE 4 – ASSURANCE**

L'emprunteur doit faire assurer les objets de **clou à clou** par son assurance. L'attestation d'assurance doit inclure la garantie casse. Ladite attestation d'assurance doit être libellée à l'adresse des réserves du Muséum, lieu d'enlèvement des objets : **140 rue Marcelle Isoard - 13290 Aix-en-Provence**.

L'emprunteur doit faire parvenir un exemplaire de ce contrat signé et accompagné de l'attestation d'assurance au **Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence - 7 rue des Robiniers - 13090 Aix-en-Provence** 15 jours avant la prise des objets.

## **ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ**

Le transport des objets prêtés ainsi que le conditionnement de ceux-ci sont à la charge pleine et entière de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à informer le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence du jour de l'enlèvement des objets ainsi que du jour de retour des objets.

## **ARTICLE 6 - ÉTAT DES OEUVRES**

L'état des œuvres prêtées fera l'objet d'un constat contradictoire (fiche ci-jointe) avant emballage et remise au transporteur, et à leur retour après déballage.

## **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR – COMMUNICATION**

L'emprunteur s'engage à notifier le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence sur les cartels de l'exposition ainsi que sur tous supports ou publications ayant trait à l'exposition. Les publications pour lesquelles les objets prêtés a servi de matériel d'étude doivent mentionner le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence. L'emprunteur s'engage à prendre soin des objets prêtés. Les éventuels dégâts et/ou modifications portés aux objets doivent être immédiatement indiqués au prêteur.

## **ARTICLE 8 – RÉSILIATION**

Le non-respect d'une de ces clauses entraînerait la résiliation de la présente convention.

## **ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION**

La présente convention signée par Madame le Maire entrera en vigueur à partir de la date de sa notification aux intéressés.

## **ARTICLE 10 – LITIGE**

En cas de litige sur l'application des termes de la convention, la partie la plus diligente saisira le Tribunal Administratif de Marseille. Toutefois, les parties, d'un commun accord, s'engagent à privilégier la voie de la négociation, de la conciliation ou de la transaction pour essayer de régler entre elles tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de la convention.

Fait à Aix-en-Provence, le :  
Pour la Commune d'Aix-en-Provence,  
Le Maire Maryse JOISSAINS MASINI ou son représentant

Pour l'emprunteur,  
Le Président de la Communauté de Communes Sud-Hérault, Jean-Noël BADENAS ou son représentant,

## Liste des Objets prêtés

Nom de l'Objet	Nb	Localisation	N° Inventaire MHN-AIX	Commentaires	Dimensions (L - l - h)	Valeur Assurance
Dinosaure indet chinois	1	Réserves	PV-2015-14-1		40 – 30 – 23 (caisse)	10 000 €
Échassier indet	1	Réserves	-	Vachère ou Céreste - Moulage	40 – 23	100 €
Empreinte pattes	1	Réserves	-	Saint André	25 – 16	100 €
Oeuf d' <i>Aepyornis</i>	1	Réserves	-	Moulage	30	100 €
Oeufs oiseaux fossiles	1	Réserves	PV-1999-91	St Gerand le Puy	-	200 €
Oeuf Autruche	1	Réserves	-	-	13	50 €
Plumes oiseaux plâtrières	3	Réserves	-	-	-	100 €
Archaeopteryx	1	Réserves	-	Moulage	54 – 43	100 €
Gastornis	1	Réserves	-	Moulage crâne	44 – 46 – 29 (caisse)	250 €
Dodo	1	Réserves	-	Moulage squelette	77 – 60 – 67 (caisse)	1000 €
Autruche	1	Réserves	VE-2005-23-1		180 – 90 – 220	2700 €
Nandou d'Amérique	1	Réserves	VE-2012-47-1	Squelette monté	135 – 60 – 140	500 €
Pélican blanc	1	Réserves	VE-1904-46-1		80 – 44 – 81	790 €
Cygne tuberculé	1	Réserves	VE-2019-1-1		100 – 44 – 60	790 €
Aigle royal	1	Réserves	VE-1898-385-3		44 – 27 – 70	800 €
Colibri rubis topaze	1	Réserves	VE-2015-1-1		9 – 3,5 – 7	200 €
Colibri jacobin	1	Réserves	VE-1-961-1		9 – 3,5 – 6	200 €
Cottinga de Daubenton	1	Réserves	VE-1840-1123-1		17 – 8 – 11	250 €
Guêpier	2	Réserves	VE-2005-21-1 VE-2005-22-1	Couple sur branche	33 – 15 – 33	600 €



